

Au cours de la session actuelle, le gouvernement a consacré une certaine attention aux problèmes de la pollution. J'ai répété maintes fois que les initiatives du gouvernement comportent beaucoup de lacunes, qu'elles manquent de coordination, qu'il n'y a pas de fonds pour accomplir ce qui s'impose. J'ai critiqué la mesure législative présentée par le gouvernement, quant au fond et quant à la forme, et bien d'autres députés aussi. On a apporté des modifications assez fondamentales à la loi sur les pêcheries, mais, là encore, j'ai noté qu'il en avait été à peine question dans les journaux, particulièrement en ce qui concerne la pollution. La Chambre est aussi saisie d'une autre mesure de base—la loi sur les ressources en eau du Canada—que le public, à mon avis, a mal comprise. Il en ignore la portée et les effets éventuels.

A mon sens, les journaux sont plus intéressés à ce que j'appellerais la fermentation des idées qu'à leurs résultats. Pour attirer l'attention, il suffit de protester dans les rues en agitant des pancartes; les passants peuvent ainsi savoir ce que vous essayez de faire. On peut devenir le centre d'attention en participant à des marches, en faisant des discours aux coins des rues et en prenant la parole à des conférences, à des congrès et à des colloques. Tellement de personnes ont si souvent traité de la pollution devant tant de gens à tant d'endroits que le sujet est maintenant «dans le vent», comme on dit souvent. D'aucuns prétendent que c'est le mouvement auquel bien des hommes politiques tiennent à se joindre, c'est peut-être vrai. Comme d'autres, peut-être en suis-je un peu coupable moi aussi, mais c'est un mouvement que j'ai épousé il y a déjà quelques années.

Quant aux débats parlementaires, cet échange public d'idées, ils retiennent très peu l'attention. Dans les cas où les gens ont obtenu gain de cause et où des mesures ont été adoptées pour régler le problème, on continue de protester parce qu'on ne se rend pas compte que ces mesures ont acquis force de loi. Dans d'autres cas, par contre, singulièrement dans le cas de la loi sur les ressources en eau du Canada, les gens pensent qu'on a répondu à leur attente quand, en réalité, on a à peine fourni une ébauche de solution.

Voilà l'avertissement que je veux donner ce soir, et c'est ici que je veux exprimer mon inquiétude parce que c'est ici que l'action se passe. L'endroit n'est pas très emballant. Il m'arrive souvent de prendre la parole et de me demander ensuite si cela donnera quelque chose. Un incident survenu aujourd'hui illustre bien ma thèse. L'auteur de la motion rela-

tive aux affaires urbaines, ayant prononcé son allocution, a jugé bon de publier un communiqué, et je constate que cela devient de plus en plus fréquent. Impossible de retenir l'attention sans fournir un communiqué aux journaux. Je ne saurais dire pourquoi. Il me semble que les discours prononcés ici devraient suffire en eux-mêmes à attirer l'attention.

M. McGrath: Mais personne n'écoute.

M. Aiken: Je ne m'étais pas rendu compte avant tout à l'heure que cela s'était produit dans ce cas-ci, mais je comprends pourquoi. Je pense que bien d'autres députés ont éprouvé le même problème. Toutefois, nous ne devrions pas nous en plaindre. J'espère qu'un jour ou l'autre, ceux que les questions de pollution et de milieu inquiètent vraiment se rendront compte que les décisions se prennent ici. Autant que je puisse en juger, le public ignore pour une large part qu'il en est ainsi.

J'ai quelques observations à faire au sujet de la coordination et de la compétence. Ces deux termes me font pleurer. La coordination devrait être le moyen par lequel le gouvernement fédéral met son programme antipollution en marche. Il faut une coordination et elle doit se faire ici, mais il n'en est rien. Les problèmes d'affaires urbaines, de pollution de l'eau, de l'air, du sol et ainsi de suite sont tellement fragmentés que personne ne sait à qui s'adresser au gouvernement fédéral. Les gens m'écrivent pour me demander avec quel service du gouvernement communiquer au sujet de la pollution et je dois leur répondre que je ne sais pas, que cela dépend du contexte et de la sorte de pollution dont il s'agit. Je leur demande un exposé d'une page sur le problème afin que je puisse décider à quel ministre confier la question. Voilà pourquoi nous avons besoin de coordination. Il faut une direction à l'échelon fédéral, ce que nous n'avons pas.

L'autre question que je veux soulever se rapporte à la juridiction. J'ai la conviction qu'au moment de la Confédération, les pouvoirs du gouvernement fédéral et des provinces étaient répartis de telle manière que le pays pouvait faire un effort concerté lui permettant de résoudre tous les problèmes qui se présentaient. Même si certains se sont évertués à dire qu'il valait mieux que les provinces s'occupent d'un sujet et le gouvernement fédéral d'un autre, on espérait beaucoup que la constitution permettrait d'aboutir à des résultats plutôt que de laisser dans l'impasse une si grande partie de nos lois. Mais à chaque instant, nous nous trouvons devant des problèmes de juridiction.